

CENTRALES VILLAGEOISES ROSANAISES

Rapport de gestion

Centrales Villageoises Rosanaïses (CVR) – SAS
à capital variable au capital de 63 200 €

Siège social : : Mairie de Rosans, Le Village, 05 150 Rosans
N° SIREN RCS GAP 808 355 770 (2014 B 423)

Année 2018

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE

des 22 (absence de quorum) et 30 juin 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en exécution des prescriptions légales, pour vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2018 et pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice, ainsi que nos propositions d'affectation de son résultat.

Nous vous rappelons que les comptes, le bilan et plus généralement tous les documents nécessaires vous ont été communiqués dans les conditions prévues par la législation, la réglementation en vigueur et les statuts et nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer l'état financier produit par BRUNO SUCHOCKI, Expert-comptable, faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours de cet exercice.

CARACTERISTIQUES DES INVESTISSEMENTS ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Rappel des faits relatifs aux exercices antérieurs

Création de la SAS CVR le 6 septembre 2014

Mise en service des unités de production

Bâtiment A : 8 juin 2016

Bâtiment E : 18 juillet 2016

Bâtiment B : 8 juin 2016

Bâtiment F : 20 juillet 2016

Bâtiment C : 8 juin 2016

Gendarmerie : 8 juin 2016

Bâtiment D : 18 juillet 2016

CRET : 8 juin 2016

Dénomination commune	Code postal	Parcelle cadastrale	CRAE	BTA	Puissance	Tarif de rachat
Bat A - Site 1	05150	F966	530651	0547017	< 36 kVA	26,97 c€/kWh
Bat B - Site 2	05150	F963	530708	0547029	< 36 kVA	26,97 c€/kWh
Bat C - Site 3	05150	F962	530371	0546693	< 36 kVA	26,97 c€/kWh
Bat D Est - Site 5	05150	F961	530753	0547222	< 36 kVA	26,97 c€/kWh
Bat E - Site 6	05150	F967	530786	0547210	< 36 kVA	26,97 c€/kWh
Bat F - Site 7	05150	F968	530713	0547069	< 36 kVA	26,97 c€/kWh
Gendarmerie	05150	E1218	530821	0547120	< 36 kVA	26,97 c€/kWh
Le Cret	05150	F935	548921		< 36 kVA	25,78c€/kWh

Faits marquants de l'exercice

EXAMEN DU COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires et les autres produits d'exploitation sont de 20 783 euros en 2018.

Les charges d'exploitation (achats et charges externes, dotations aux amortissements, impôts et taxes...) s'élèvent à 13 135 euros.

Les charges financières s'élèvent à 1 909 euros.

Les produits financiers sont de 0 euros.

En conséquence le résultat est positif et s'établit à 5 739 euros.

EXAMEN DU BILAN

A l'actif

Les immobilisations s'élèvent à la somme brute de 156 480 euros, soit 134 067 euros net après amortissement.

Les disponibilités à la clôture de l'exercice atteignent 28 734 euros.

Au Passif

Le capital social s'élève à la somme de 63 200 euros.

Les capitaux propres sont positifs de 73 698 euros.

Les dettes s'élèvent à la somme de 102 277 euros, dont 100 953 € d'emprunt à long terme.

INVESTISSEMENTS REALISES

Le montant des installations techniques réalisées en 2018 s'élèvent à 0 €.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre société poursuivra son activité conformément aux estimations prévisionnelles de départ, avec en 2019, la production et la vente d'électricité générant un chiffre d'affaires positif.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement suffisamment important, pour être relaté dans le présent rapport, n'est survenu depuis la clôture des comptes.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Pour la bonne règle nous vous précisons que nous n'avons engagé aucun frais de recherche et de développement.

PRISES DE PARTICIPATION

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

ADHESION à l'Association des centrales villageoises

Le réseau des Centrales Villageoises s'est consolidé au fil des années. Dès la phase expérimentale, entre 2010 et 2014, un comité de pilotage a été mis en place pour décider collectivement des orientations prises au sein de la démarche. Ce comité de pilotage annuel se poursuit depuis lors et permet de réunir chaque année tous les projets de Centrales Villageoises et leurs partenaires. Initialement animé par AURA-EE (Agence Régionale de l'Energie et de l'Environnement en Auvergne-Rhône-Alpes), ce réseau s'est structuré en Association nationale depuis mars 2018 pour faire notamment face à l'essaimage du modèle dans plusieurs régions. L'assemblée constitutive de l'Association des Centrales Villageoises s'est ainsi tenue le 17 mars 2018 à Saint-Just-de-Claix (38).

La SAS Centrales villageoises Rosanaises a adhéré à l'association en 2018. Le montant de la cotisation 2018 est de 528,92 €.

FILIALES

Notre société n'a aucune filiale et ne contrôle aucune société.

MONTANT GLOBAL DES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU CGI (art. 223 quater du CGI).

Néant

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de ne pas verser de dividendes et d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de 5 739 euros au compte « report à nouveau ».

DETENTION DE CAPITAL PAR LES SALARIES

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que notre société n'emploie pas de personnel salarié, et qu'en conséquence aucune participation salariale dans le capital de la société n'existe à la date de clôture de l'exercice.

Si vous approuvez nos propositions, nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont présentées et qui ont été tenues à votre disposition dans les délais légaux et réglementaires.

Le Président de la SAS CVR,



